

Conditions contractuelles générales

IKEA MONEYCARD (CCG)

Emetteur des cartes:

Accarda SA, Birkenstrasse 21, 8306 Brüttisellen

L'octroi d'un crédit est interdit lorsque qu'il entraîne le surendettement du consommateur ou de la consommatrice.

1. Compte et carte

La carte IKEA MONEYCARD (ci-après «CARTE IKEA») peut être utilisée en tant que moyen de paiement sans espèces auprès des partenaires affiliés (également appelés commerces participants et dénommés ci-après «partenaires contractuels»). La société Accarda SA (dénommée ci-après «Accarda») est la société émettrice de la CARTE IKEA. La remise d'une CARTE IKEA et l'ouverture d'un compte correspondant (dénommé ci-après «compte IKEA») pour une CARTE IKEA, supposent que vous ayez atteint votre majorité et passé avec succès un contrôle de solvabilité. DE MANIÈRE GÉNÉRALE, ACCARDA SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER VOTRE DEMANDE DE CARTE OU DE VOUS REMETTRE UNE CARTE IKEA. L'EXISTENCE D'UN MOTIF DE REFUS N'EST PAS NÉCESSAIRE, ET ACCARDA N'A AUCUNE OBLIGATION DE MOTIVER UN TEL REFUS. Aucune taxe annuelle n'est prélevée pour la carte IKEA. La CARTE IKEA est personnelle et non transmissible. La CARTE IKEA doit, dès sa réception, être signée au verso dans la case prévue à cet effet, en utilisant un stylo-bille. La CARTE IKEA doit être conservée précieusement et ne doit en aucun cas être transmise à un tiers. Accarda vous octroie une option de crédit sur votre compte IKEA conformément aux présentes conditions contractuelles générales (CCG). La limite de crédit vous sera communiquée après acceptation de votre demande de carte.

2. Taxes et conditions

Les taxes et les autres frais fixés par Accarda en rapport avec ces CGC et l'utilisation de la CARTE IKEA sont à la charge du titulaire de compte (voir vue d'ensemble des taxes et conditions). Des taxes sont notamment perçues pour la carte, les frais de recherche d'adresse, les recouvrements impayés par LSV/DD, les rappels, l'émission d'une carte de remplacement.

3. Contrôle de solvabilité

Accarda a l'obligation légale de contrôler votre solvabilité. Pour ce faire, elle se base en particulier sur vos indications relatives à votre revenu et à votre fortune, et tient compte, en outre, des informations disponibles auprès du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) ou du Centre d'informations de crédit (ZEK). Vous autorisez Accarda à se procurer et à communiquer tous les renseignements nécessaires au contrôle de votre demande de carte et au bon déroulement de la relation contractuelle auprès de l'IKO/de la ZEK, d'autres banques de données d'information, de votre employeur ainsi que des autorités publiques (p.ex. contrôle des habitants, registre du commerce, office des poursuites).

4. Limite de crédit

La limite de crédit est déterminée par Accarda dans le cadre du contrôle de solvabilité et vous est communiquée. Elle ne doit pas être dépassée. Accarda a le droit d'adapter à tout moment, avec effet immédiat, la limite de crédit. Accarda vous informera d'une telle adaptation (le cas échéant, ultérieurement). Vous pouvez également demander vous-même l'adaptation de votre limite de crédit. NONOBTANT VOTRE LIMITE DE CRÉDIT, VOUS VOUS ENGAGEZ À N'UTILISER LA CARTE IKEA QUE DANS LA MESURE OÙ VOUS ÊTES CAPABLE D'EFFECTUER LES PAIEMENTS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS CONTRACTUELLES MENTIONNÉES AU CHIFFRE 7 CI-APRÈS.

5. Fonction de paiement et utilisation de la CARTE IKEA ou de cartes supplémentaires

Sous réserve de votre limite individuelle de crédit, des transactions peuvent être autorisées auprès des partenaires contractuels sur présentation de la CARTE IKEA et par la signature du justificatif de vente. Certaines transactions (notamment les transactions par téléphone ou par internet) peuvent être autorisées dans certains cas, en indiquant seulement le nom, le numéro de la carte et/ou la date d'expiration, et par conséquent sans signature du justificatif correspondant. VOUS RECONNAISSEZ L'ENSEMBLE DES TRANSACTIONS AUTORISÉES DE LA MANIÈRE DÉCRITE CI-DESSUS, L'EXACTITUDE DU MONTANT AINSI QUE LA DETTE OU LA CRÉANCE EN RÉSULTANT. EN MÊME TEMPS, VOUS CHARGEZ IRRÉVOCABLEMENT ACCARDA DE PAYER, SANS AUTRE FORMALITÉ, LES MONTANTS CORRESPONDANTS AU PARTENAIRE CONTRACTUEL ET DE DÉBITER VOTRE COMPTE IKEA EN CONSÉQUENCE.

EN TANT QUÉ TITULAIRE DE LA CARTE, VOUS ÊTES ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE TOUS LES ACHATS (MARCHANDISES ET SERVICES) EFFECTUÉS EN UTILISANT LA CARTE IKEA OU DES CARTES SUPPLÉMENTAIRES. En particulier, tout désaccord, toute réclamation ou toute protestation concernant les marchandises et les services ainsi que les prétentions qui en découlent doivent être adressés exclusivement au partenaire contractuel concerné. De tels désaccords ne vous libèrent pas de vos obligations de paiement vis-à-vis d'Accarda. Toute exception ou objection à l'encontre d'Accarda, basée sur de tels désaccords, sont exclues. Vous supportez tout dommage subi par vous-même ou par le titulaire d'une carte supplémentaire, en relation avec la possession ou l'utilisation de la CARTE IKEA ou de cartes supplémentaires.

Accarda décline toute responsabilité si un partenaire contractuel n'accepte pas la CARTE IKEA ou des cartes supplémentaires comme moyen de paiement ou que vous ne pouvez pas utiliser la CARTE IKEA ou des cartes supplémentaires à la suite d'un défaut technique, d'une adaptation de la limite de crédit, d'une résiliation ou d'un blocage. Le partenaire contractuel peut à tout moment demander au titulaire de la carte de présenter une pièce d'identité avec photographie valable.

6. Communications

Les communications d'Accarda (notamment les relevés de compte et les résiliations) sont réputées notifiées dès lors qu'elles ont été envoyées à la dernière adresse que vous avez indiqué. Vous êtes tenu de communiquer immédiatement et par écrit à Accarda toute modification des renseignements que vous avez fournis dans votre demande de carte, en particulier tout changement de nom ou d'adresse.

7. Relevés de compte, factures et modalités de paiement

Les transactions sont décomptées et facturées chaque mois (relevé de compte). Vous avez l'obligation de contrôler chaque relevé de compte dès sa réception et de signaler sans délai toute inexactitude. Un extrait de compte est considéré comme approuvé sans réserve si vous ne le contestez pas par écrit à la fin d'un mois après réception. Vous avez le choix entre deux modalités de paiement:

- Paiement du montant total dû conformément au relevé de compte jusqu'à la fin du mois calendaire au cours duquel le relevé de compte a été établi, ou
- Paiement d'un montant à votre convenance, mais au minimum 10% du solde de facturation (au minimum CHF 50.- ou le montant total du solde dû si celui-ci est inférieur à CHF 50.-) jusqu'à la fin du mois calendaire au cours duquel le relevé de compte a été établi.

Pour le mode de paiement b) ainsi que pour les arriérés/délaï, Accarda vous facturera un intérêt mensuel au taux d'intérêt annuel effectif sur le solde dû, jusqu'à ce que le montant total ait été réglé. Sauf indication contraire sur le formulaire de demande ou dans la vue d'ensemble des taxes et des conditions fournies, le taux d'intérêt annuel appliqué correspond au taux maximal autorisé par la loi. Les modifications apportées

au taux d'intérêt annuel sont notifiées sur l'extrait de compte et figurent dans la vue d'ensemble des taxes et des conditions. Le calcul des intérêts s'effectue selon la vue d'ensemble des taxes et des conditions.

Dans le cadre d'une opération de promotion menée par des entreprises partenaires pour certains affaires, des taux d'intérêt spéciaux ou des conditions spéciales de vente peuvent être appliqués. Le taux d'intérêt annuel spécial et le mode de paiement correspondant ne sont valables qu'en rapport avec l'achat concerné. Le solde dû est mentionné séparément.

Si dans les 14 jours suivant la réception de votre CARTE IKEA, vous révoquez votre demande de conclusion de contrat, le solde de toutes les transactions effectuées durant cette période doit être réglé selon la modalité de paiement a) ci-dessus. Accarda se réserve le droit à tout moment d'interdire les titulaires du compte d'utiliser l'option crédit, partiellement ou totalement. Ceci vous sera notifié par écrit.

En cas de retard de paiement, vous êtes immédiatement mis en demeure de régler le solde dû sans rappel. A chaque rappel, il vous sera facturé une majoration selon la vue d'ensemble des taxes en plus de l'intérêt à hauteur du taux d'intérêt annuel, dont vous serez également redevable dans tous les cas. Toutes les autres dépenses engagées par Accarda pour recouvrer des sommes qui lui sont dues seront également imputées à votre charge. En cas de mise en demeure, Accarda peut immédiatement bloquer la carte/ les cartes supplémentaires.

Les taxes et les autres frais fixés par Accarda en rapport avec ces conditions et l'utilisation de la carte sont à la charge du titulaire de compte (voir vue d'ensemble des taxes). Des taxes sont notamment perçues lors de retard de paiement, de frais de recherche d'adresse, de recouvrement impayé par LSV/DD, de l'émission d'une carte de remplacement, etc. Les frais, taux d'intérêt et coûts peuvent dans tous les cas vous être imputés par Accarda.

8. Vol, perte ou utilisation abusive de la CARTE IKEA

8.1 Principe

Les dommages consécutifs au vol, à la perte ou à l'utilisation abusive de votre CARTE IKEA ou de cartes supplémentaires sont en principe à votre charge. Toute personne qui se légitime en présentant la CARTE IKEA et en signant le justificatif de vente ou en indiquant simplement le numéro de carte est habilitée à effectuer des transactions.

8.2 Comportement en cas de vol, perte ou utilisation abusive

Le vol ou la perte, ainsi que la constatation d'utilisation abusive de la CARTE IKEA ou d'une carte supplémentaire doivent être communiqué immédiatement au Service Client CARTE IKEA par téléphone au numéro 044 805 53 93, par e-mail à IKEA_CARD@accarda.com ou par fax au numéro 044 805 53 91. De même, il convient de porter plainte sans délai à la police. Tous les documents relatifs au sinistre doivent en outre être envoyés spontanément et immédiatement à Accarda SA, IKEA CARD Customer Service, Case postale, 8305 Dietlikon.

9. Traitement des données et consentement

Accarda a mandaté certaines sociétés du Groupe Accarda et sociétés tierces pour l'exécution des prestations de service liées à la carte. **PAR LA PRÉSENTE, VOUS CONSENTEZ À CE QUE LES DONNÉES PERSONNELLES NÉCESSAIRES AU BON DÉROULEMENT DES RELATIONS CONTRACTUELLES (Y COMPRIS LES DONNÉES DE SCORING AINSI QUE LES DONNÉES DE COMPORTEMENT D'ACHAT ET DE PAIEMENT) SOIENT UTILISÉES PAR ACCARDA ET LES ENTREPRISES PARTENAIRES POUR LEURS PROPRES FINS ET NOTAMMENT POUR LES OBJECTIFS DE MARKETING D'ACCARDA ET DES ENTREPRISES DU GROUPE ACCARDA ET QU'ELLES SOIENT AUSSI TRANSMISES À DES TIERS.**

Sur la base des données relatives à vos achats et à votre comportement d'achat et de paiement, vous pourrez recevoir des offres de produits avantageuses et des informations. Il vous est possible de renoncer à recevoir ces offres et de notifier par écrit cette volonté à Accarda. Vous consentez à ce qu'Accarda déclare le présent contrat au ZEK et, si la loi l'exige, à l'IKO et que ces derniers, sur demande, transmettent à leurs membres des informations concernant le présent contrat. Par ailleurs, vous autorisez Accarda à adresser un avis à l'IKO/au ZEK en cas de blocage de la carte, de retard de paiement ou d'une utilisation contraire au contrat de la carte. **VOUS CONSENTEZ À CE QU'ACCARDA ENREGISTRE ÉGALEMENT VOS DONNÉES (Y COMPRIS LES DONNÉES DE SCORING AINSI QUE LES DONNÉES DE COMPORTEMENT D'ACHAT ET DE PAIEMENT) DANS SA PROPRE BANQUE DE DONNÉES DE SOLVABILITÉ, QU'ELLE S'EN SERVE ET LES TRAITA ELLE-MÊME, ET QU'ELLE EN DONNE L'ACCÈS À DES ENTREPRISES DU GROUPE ACCARDA OU À DES TIERS. VOUS AVEZ À TOUT MOMENT UN DROIT DE RÉVOCATION CONCERNANT LE CONSENTEMENT AINSI DONNÉ. CETTE RÉVOCATION DOIT ÊTRE NOTIFIÉE PAR ÉCRIT.**

10. Résiliation

La relation contractuelle peut être résiliée à tout moment par chacune des parties. Aucun motif ni aucune justification n'est nécessaire à cet effet. La résiliation du contrat a pour conséquence immédiate le blocage et l'invalidité de votre CARTE IKEA et de vos cartes supplémentaires ainsi que la résiliation des conventions annexes y afférentes ; le paiement du solde éventuel devient alors exigible dans les 10 jours. La restitution de la CARTE IKEA est également considérée comme une résiliation.

Les dispositions du chiffre 6 (Communications) et du chiffre 7 (Relevés de compte, factures et modalités de paiement) demeurent en vigueur après une résiliation jusqu'à l'acquittement complet du solde de votre compte IKEA.

Si Accarda résilie votre contrat en raison d'un retard de paiement d'un montant d'au moins 10% du montant net de l'option de crédit choisie, le solde intégral de votre compte IKEA est exigible dans les 10 jours sans autre formalité. Les intérêts correspondants sont dus dans tous les cas, même après la résiliation, jusqu'à l'acquittement du solde complet de votre compte IKEA.

11. Modifications

ACCARDA SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER À TOUT MOMENT LES PRÉSENTES CCG ET LES CONDITIONS. Les modifications des CCG tout comme les adaptations des taxes de carte annuel, des taux d'intérêts, des conditions de paiement et tarifs ainsi que des frais, etc. seront communiquées de manière appropriée et seront réputées acceptées si vous ne restituez pas la CARTE IKEA immédiatement après la communication des dites modifications. Vous pouvez à tout moment consulter les conditions en vigueur ainsi que les CCG sur www.ikea.ch/CARD ou les commander par téléphone.

12. Dispositions finales

Accarda peut à tout moment céder à des tiers l'ensemble des droits et prétentions découlant de la présente relation contractuelle. De même, Accarda peut transférer à un tiers l'ensemble de la relation contractuelle ainsi que tout ou partie de ses obligations.

Le droit suisse est applicable. LE FOR JUDICIAIRE EXCLUSIF AINSI QUE LE FOR DE POURSUITE POUR LES TITULAIRES DE CARTES DOMICILIÉS À L'ÉTRANGER EST ZÜRICH, SOUS RÉSERVE DES FORS IMPÉRATIFS.

Valable à partir du 1^{er} juillet 2016

Aperçu des taxes et des conditions de la CARTE IKEA*

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Cotisation annuelle carte principale | gratuite |
| Cotisation annuelle carte(s) supplémentaire(s) | gratuite |
| Intérêt annuel lors de règlements partiels et lors de retard de paiement | 12% par an |
| Début du calcul des intérêts | à partir de la date de la facture |
| Règlement en espèces au guichet de la Poste | frais effectifs de PostFinance |
| Carte de remplacement (perte, vol, carte défectueuse) | CHF 10.- |
| Taxe de rappel | CHF 20.- 1. rappel CHF 25.- pour chaque rappel supplémentaire |
| Recherche d'adresse et de paiement, recouvrement impayé par LSV/DD | CHF 20.- |
| Copie supplémentaire de la facture mensuelle (antérieure à 12 mois) | CHF 22.- |

* Sous réserve de modifications. Voir également à ce sujet le chiffre 11 des CGC IKEA MONEYCARD.
L'offre est exclusivement réservée à des personnes âgées de 18 ans et plus disposant d'un revenu régulier.

Etat: 1^{er} juillet 2016

**IKEA®
FAMILY**

Mets plus d'IKEA
dans ta vie.



Gratuit. L'inscription à IKEA FAMILY est gratuite pour toi.

Une longueur d'avance. Grâce à la E-Newsletter IKEA FAMILY, tu es informé en premier des nouveautés et tendances.

Affaires. Avec les offres réduites exclusives IKEA FAMILY, tu fais directement des économies.

Bon appétit. Régale-toi à prix avantageux au restaurant IKEA.

Happy Birthday. Réjouis-toi à l'idée d'une belle surprise pour ton anniversaire.

Invitation. Vis intensément avec les événements proposés aux membres IKEA FAMILY.

La Suède à prix cadeau. Im Swedish Food Market findest du Leckeres zum IKEA FAMILY Preis.

Arriver à bon port. Tes achats IKEA sont automatiquement assurés pour leur transport.

Une idée de plus. Le magazine d'ameublement IKEA FAMILY LIVE te fournit astuces et inspiration.

Clique et profite. De nouveaux avantages t'attendent en permanence sur www.IKEA.fr/IKEA_FAMILY
